

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2026-32 SEANCE DU 1er juillet 2026**

Date de la Convocation
25 juin 2026

Date de l’Affichage
25 juin 2026

L’an deux mil vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 9
Absent(es) : 2
Représenté(es) : 2
Non représenté(es) : 0

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Philippe BARRAULT, Mme Marie CORNET-VERNET, M Grégory THIBAUD **Adjoints**,
M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Christine PINCE, Mme Sonia CORNEBISE, Mme Katy PERCHEREAU, M Romain SUINOT
Municipaux.

Objet de la délibération

**Désignation de membres à
la commission d’appel
d’offre**

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Oriane PODEVIN représentée par M Philippe BARRAULT
M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Grégory THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine PINCE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-2,

Vu l’article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l’article L. 2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu’à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d’appel d’offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu’outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein.

Considérant que l’élection des membres élus de la commission d’appel d’offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu’il convient de procéder de même pour l’élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l’élection des deux membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d’appel d’offres.

Membres titulaires

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Proclame élus les membres titulaires suivants :

A : Pierre de MONTALEMBERT

B : Marie CORNET-VERNET

C : Philippe BARRAULT

Membres suppléants

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Proclame élus les membres suppléants suivants :

A : Jean-Paul ANGLADE

B : Grégory THIBAUD

C : Romain SUINOT

A Boissettes le 1^{er} juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,

Secrétaire de séance,
Christine PINCE



Le Maire,
Thierry SEGURA



Monsieur le Maire,
-certifie le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours
Pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif
De Melun dans un délai de deux mois à compter de
L'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
Informatique « Télérecours citoyens » accessible par
Le site internet www.telerecours.fr